

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2020

PRÉSENTS : PEYRIDIEUX Paquerette, Maire sortant – BAUDRY Véronique – BRUNEL Jackie – CLASTRES André – CLAVET Sébastien – DEBOT FUSEAU Patrick – DUFOSSÉ Nicole – FUNK Jean-Jacques – GADEAUD Didier – LAUBA Marie-Noëlle – MALEVRE Yannick – MARCHEIX Sébastien – NAUZE Edith – RIBERAUD Wilfried – SAMSON Annick , Conseillers Municipaux

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de la Maire sortante, Madame PEYRIDIEUX Paquerette qui fait l'appel des Conseillers élus le 28 juin 2020.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NAUZE Edith

Madame PEYRIDIEUX donne lecture des résultats constatés sur le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020 :

PEYRIDIEUX Paquerette : 179 voix // BRUNEL Jackie : 198 // CLAVET Sébastien : 197
DEBOT-FUSEAU Patrick : 196 // MALÈVRE Yannick : 195 // NAUZE Edith : 194
DUFOSSÉ Nicole : 192 // FUNK Jean-Jacques : 189 // CLASTRES André : 188
SAMSON Annick : 188 // GADEAUD Didier : 187 // BAUDRY Véronique : 185
MARCHEIX Sébastien : 185 // RIBÉRAUD Wilfried : 184 // LAUBA Marie-Noëlle : 177

Madame PEYRIDIEUX déclare le nouveau Conseil Municipal installé dans ses fonctions.

I – ELECTION DU MAIRE

Madame PEYRIDIEUX rappelle que le Maire et ses Adjointes sont élus parmi les membres du Conseil Municipal à bulletin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales), à la majorité absolue pour les deux premiers tours, puis majorité relative pour le troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé étant élu (article L 2121-7 et L 2122-7 du CGCT).

Monsieur Sébastien CLAVET et Monsieur Wilfried RIBÉRAUD sont nommés assesseurs.

Madame PEYRIDIEUX passe la présidence au doyen de l'assemblée, Monsieur Didier GADEAUD.

Monsieur GADEAUD demande aux candidats de se faire connaître. Madame PEYRIDIEUX Paquerette fait acte de candidature.

Les Conseillers sont invités à voter à l'appel de leur nom et déposent leur bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement :

Nombre de votants : 15 // Bulletins blancs : 0 // Bulletins nuls : 0 // Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : PEYRIDIEUX Paquerette : 15 voix

Madame PEYRIDIEUX Paquerette est élue Maire et de fait, Conseillère Communautaire à la CALI.

Madame PEYRIDIEUX remercie les Conseillers de leur confiance et les assure de tout son engagement pour la commune.

II – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (DELIB 2020_4)

Madame le Maire rappelle que les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent que le nombre d'Adjointes ne doit pas dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre en ce qui nous concerne.

Madame le Maire propose aux Conseillers de fixer à trois, le nombre d'Adjointes au Maire contre deux précédemment.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer à trois le nombre d'Adjointes.

III – ELECTIONS DES ADJOINTS

Election du 1^{er} Adjoint

Madame le Maire annonce que le 1^{er} Adjoint sera de fait suppléant au Conseiller Communautaire à la CALI et sera en charge de la sécurité, des finances, de la vie municipale (sport, associations, suivi des chantiers, suivi des agents techniques, conseils consultatifs). Elle fait appel à candidature.

Monsieur André CLASTRES fait acte de candidature.

Les Conseillers sont invités à voter à l'appel de leur nom et déposent leur bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement :

Nombre de votants : 15 // Bulletins blancs : 0 // Bulletins nuls : 0 // Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : CLASTRES André : 15 voix

Monsieur André CLASTRES est élu 1^{er} Adjoint.

Election du 2° Adjoint

Madame le Maire annonce que le 2° Adjoint sera en charge de l'urbanisme (voirie – bâtiments – cimetière – carte communale), de la prospective, de la transition énergétique et de l'environnement.

Monsieur Wilfried RIBÉRAUD fait acte de candidature.

Les Conseillers sont invités à voter à l'appel de leur nom et déposent leur bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement :

Nombre de votants : 15 // Bulletins blancs : 0 // Bulletins nuls : 0 // Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : RIBÉRAUD Wilfried : 15 voix

Monsieur Wilfried RIBÉRAUD est élu 2° Adjoint.

Election du 3° Adjoint

Madame le Maire annonce que le 3° Adjoint sera en charge des ressources humaines, du suivi du personnel et de l'administratif, de l'éducation, de la jeunesse, des séniors, de la communication (bulletin municipal, site internet, alertes SMS, organisation des manifestations et commémorations).

Madame Marie-Noëlle LAUBA fait acte de candidature.

Les Conseillers sont invités à voter à l'appel de leur nom et déposent leur bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement :

Nombre de votants : 15 // Bulletins blancs : 0 // Bulletins nuls : 0 // Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : LAUBA Marie-Noëlle : 15 voix

Madame LAUBA Marie-Noëlle est élue 3° Adjointe.

V – LECTURE DE LA CHARTE

Les élus locaux sont des membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer leurs collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte lue ce jour. Les élus sont invités à prendre connaissance des articles de loi se référant à l'organisation des Conseils Municipaux qui leur ont été transmis.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part des prochaines dates de réunion du Conseil Municipal :

- Le 10 juillet 2020 à 20h30 pour le vote des délégués en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Toutes les mairies de France élisent ce même jour leurs délégués.
- Le 17 juillet 2020 à 20h30 pour les votes du compte administratif et compte de gestion 2019, du budget 2020.

L'ensemble du personnel sera reçu avant la rentrée de septembre.

Les bâtiments seront visités rapidement.

Depuis la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, les convocations sont transmises par voie dématérialisée ou par écrit sur demande. La transmission de ces données est encadrée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et par le Règlement Général sur le Protection des Données. L'ensemble du Conseil Municipal est invité à signer l'autorisation en vérifiant les coordonnées notées.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 11 h 30